

**DEMANDE D'INSCRIPTION AUX
TRANSPORTS SCOLAIRES
2018-2019**

Conditions d'inscription :

- **Compléter et signer ce dossier** – Cette inscription vaut acceptation du règlement intérieur des transports scolaires (disponible sur le site internet www.agglodieppe-maritime.com, au sein de nos locaux et transmis aux familles lors des envois des titres de transports),
- **Etablir un dossier par élève,**
- **Joindre une photo d'identité récente** (4.5 cm X 3.5 cm),
- **Retourner ce dossier, avant le 22 juin 2018**, à l'adresse suivante :

**Dieppe-Maritime
Service Transports et Mobilités
4 Boulevard du Général de Gaulle
BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX**

- **Prendre connaissance de la tarification suivante :**

CATEGORIES		TARIFS
Elèves 1er degré (Ecoles maternelles et élémentaires)	Abonnement annuel	Gratuit
Elèves 2nd degré (Collégiens, lycéens, cycles équivalents)	Abonnement annuel (payable à l'inscription)	130 €
	Abonnement trimestriel: 52 € payable à l'inscription, 39 € à régler avant le 31/12/2018 39 € à régler avant le 31/03/2019	130 €
	Interne (fournir un justificatif lors de l'inscription)	60 €
	3ème enfant transporté à titre payant (sur les services de Dieppe-Maritime et mutualisés avec la Région)	30 €
	Elèves dans l'obligation d'emprunter nos services et ceux de Stradibus	Gratuit

Paiement en espèces :

- ✓ **Uniquement** dans nos locaux aux jours et horaires suivants :

**DIEPPE-MARITIME
Service Transports et Mobilités
3^{ème} étage
5 Quai du Tonkin
76200 DIEPPE**

Horaires d'ouverture de la régie de recettes:
Lundi - mardi - jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Paiement par chèque (A l'ordre de la **Régie de recettes transports Dieppe-Maritime**) :

- ✓ soit au sein de nos locaux situés Quai du Tonkin,
- ✓ soit par correspondance à l'adresse indiquée en haut de cette page (joindre le coupon de règlement correspondant).

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DE DIEPPE-MARITIME

**Photo
d'identité
obligatoire**

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

DATE :

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

• IDENTIFICATION DE L'ELEVE :

NOM : _____ SEXE : M F

PRENOM : _____

NE(E) LE : _____

• REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE : Père Mère Tuteur Famille d'accueil

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TEL. FIXE : _____ TEL. MOBILE : _____

J'accepte de recevoir des SMS en cas de perturbation des transports : OUI NON

EMAIL : _____ @ _____

• SCOLARITE (ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019) :

QUALITE : demi-pensionnaire externe interne (logé)

ETABLISSEMENT : _____ CLASSE : _____

COMMUNE ETABLISSEMENT : _____

ARRET DOMICILE : _____ ARRET LIEU D'ETUDES : _____

FREQUENTATION : aller retour cantine (élèves écoles maternelles et élémentaires)

• FRERES ET SŒURS INSCRITS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification sur simple demande écrite. Vos données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Date et signature :

CADRE RESERVE A DIEPPE-MARITIME

DATE DE RECEPTION :

N° DOSSIER :

DATE ENVOI TITRE DE TRANSPORT :

CHOIX DU REGLEMENT DE LA PARTICIPATION FAMILILALE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019

Les paiements (le 1^{er} trimestre de l'année scolaire ou le paiement annuel) doivent être impérativement effectués ***avant le 31 juillet 2018.***

Si vous optez pour les paiements trimestriels, il conviendra d'adresser votre règlement :

- ✓ pour le 2nd trimestre de l'année scolaire (janvier à mars 2019) avant le 31 décembre 2018,
- ✓ pour le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire (avril à juillet 2019) avant le 31 mars 2019.

***Attention :** aucun avis ne sera envoyé pour rappeler les dates des paiements trimestriels.*

Choix du paiement :

- 130 euros : paiement annuel
- 130 euros : paiement trimestriel à raison de 52 € le 1^{er} trimestre, 39 € les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres
- 60 euros : réservé aux internes (fournir un justificatif)
- 30 euros : réservé au 3^{ème} enfant payant d'une même famille empruntant les transports scolaires de Dieppe-Maritime ou ceux mutualisés avec la Région Normandie.

Mode de règlement :

- Espèces
- Chèque(s) : libellé à l'ordre de la *Régie de recettes transports Dieppe-Maritime*

Délivrance des titres de transport :

Les cartes de transports scolaires seront délivrées après règlement de la participation familiale.

Signature du responsable légal :

**COUPON DE REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019**

Merci de joindre le(s) coupon(s) ci-joint(s) à vos (votre) règlement(s) par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de la Régie de recettes transports Dieppe-Maritime.

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer les nom et prénom de votre (vos) enfant(s) au dos du (des) chèque(s).

PAIEMENT ANNUEL :

✂.....

PAIEMENT ANNUEL DE 130 EUROS (à l'inscription)

Nom, prénom de l'élève : _____

Nom, prénom du responsable légal : _____

Nom figurant sur le chèque : _____

✂.....

PAIEMENT TRIMESTRIEL:

✂.....

PAIEMENT TRIMESTRIEL : 3^{ème} TRIMESTRE 39 EUROS (avant le 31 mars 2019)

Nom, prénom de l'élève : _____

Nom, prénom du responsable légal : _____

Nom figurant sur le chèque (si différent) : _____

✂.....

PAIEMENT TRIMESTRIEL : 2^{ème} TRIMESTRE 39 EUROS (avant le 31 décembre 2018)

Nom, prénom de l'élève : _____

Nom, prénom du responsable légal : _____

Nom figurant sur le chèque (si différent) : _____

✂.....

PAIEMENT TRIMESTRIEL : 1^{er} TRIMESTRE 52 EUROS (à l'inscription)

Nom, prénom de l'élève : _____

Nom, prénom du responsable légal : _____

Nom figurant sur le chèque (si différent) : _____